

Commune de THIZAY

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU

13 Novembre 2014 à 19 H

PRÉSENTS : Mme LEROY – MM. ARRONDEAU – PAGE –Mmes LE CLAINCHE – LENOIR - MORIN – NICIER – MM. COUTABLE – FOLTZENLOGEL – MOUTTE -
Excusé : M. DUVEAU

Secrétaire : Mme Katia LENOIR

Compte rendu du 14.10.2014 : approuvé

Réunions intercommunales :

- Conseil CCCVL du 05.11.2014 : Mme LEROY résume tous les sujets abordés – le CR sera adressé aux conseillers dès réception.
- Autres syndicats : des cavités 37 = Mme Katia LENOIR rapporte les débats sur les décisions modificatives, les indemnités du Président, les cotisations des adhérents fixée à 0.69 €/hab. et la création d'une régie.
- Le PNR : Mme Marianne LE CLAINCHE participait à une commission dev. Eco : la réflexion portait sur les groupes de travail
- SMICTOM : M. Claude ARRONDEAU fait part des discussions engagées sur les déchetteries : celle de La Roche Clermault serait menacée d'une restructuration ! fermeture ou diminution des jours d'ouverture. Le Conseil municipal fait part de sa désapprobation. Un courrier sera envoyé à M. le Président du SMICTOM pour signifier notre désaccord.

Ordre du jour :

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le rapport approuvé par la CLECT le 30.10 ainsi que le document annexe préparés par le bureau d'études KPMG ont été envoyés aux conseillers au début du mois de novembre.

- CLECT = Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Synthèse, les propositions faites par la Commission ont pour buts :

- d'une part d'évaluer les charges lorsqu'il y a transfert de compétences entre communes et intercommunalité et
- de fixer les chiffres à un instant T.

Le principe :

Sur le fonctionnement :

Lorsque la communauté de communes issue de la fusion redonne des compétences aux communes, la CC et les communes évaluent la charge et la CC transfère des sommes vers les communes pour leur permettre d'exercer ces compétences.

Lorsque les communes transfèrent des compétences à la CC, les communes et la CC évaluent la charge et transfèrent les sommes vers la CC afin de lui donner les moyens d'exercer la compétence transférée.

Sur la fiscalité :

Dans le cas de la RGV qui était en fiscalité additionnelle, et qui a fusionné avec des collectivités fonctionnant déjà en fiscalité unique, les calculs ont été faits pour :

Que les budgets communaux gardent leur équilibre

Que les contribuables ne voient pas leur fiscalité augmenter.

Les taxes relatives à la fiscalité professionnelle (CFE-CVAE-IFER-TASCOM) sont perçues exclusivement par la CC c'est donc (1ère étape) une perte pour la commune qui sera (2^e étape) compensée par la CC

Le foncier non bâti : la taxe additionnelle Foncier non bâti compensée par la CCCVL

La Taxe d'habitation avait été réformée en 2011 dont une part était destinée aux communes. La part départementale de TH (suite réforme TP) est reprise par la CCCVL. Le taux communal est automatiquement diminué d'où une perte de recette compensée par la CCCVL.

Taxe professionnelle (réforme) le montant de la part salaire est intégré dans la dotation de fonctionnement compensée par la CCCVL.

Sur les emprunts :

Les emprunts contractés par une collectivité pour des biens transférés à la CCCVL sont repris par la CCCVL

Particularité pour CHINON qui contractait des emprunts globalisés : ces emprunts sont conservés par la ville de Chinon. Des équipements concernés part une partie de l'emprunt ont été transférés à la CCCVL. La charge financière correspondant à ces équipements sera versée à la ville par la CCCVL.

Les CHIFFRES concernant la commune de THIZAY :

Sur le fonctionnement

La commune reverse à la CCCVL	Travaux ou fournitures	Coût estimé (moyenne sur 3 années ou sur l'année 2013)
	L'entretien des chemins à cailloux (hors fourniture) = pas de facturation de MO	973 €
	Entretien des sentiers de rando (pas de facturation) Pour info la signalétique, les dépliants, etc étaient supportés par la CCRGV-> la CCCVL reprend à son compte	67 €
	Le fauchage (sur la voirie classée d'intérêt communautaire) chez nous le bourg rue de la fontaine et le chemin mitoyen avec Cinais à Guenest	105 €
	Adhésion au SICALA 0.24 €/hab	66 €
	TOTAL REVERSÉ à CCCVL	- 1 211.00 €
La CCCVL reverse à la commune	La VOIRIE MO (restitution aux communes) augmentat° des tarifs entre RGV et CCCVL (15 à 17 €)	1 828.00 €
	Matériel scolaire (fournitures – matériel – mobilier – (restitution aux communes) Ces frais étaient pris en charge par la RGV	1 667.00 €
	TOTAL REVERSÉ PAR CCCVL	3 495.00 €
	La commune percevra	2 284.00 €

FISCALITÉ :

La CCCVL encaisse les taxes liées à l'activité professionnelle et les reverse aux communes	CFE	570.00 €
	CVAE	63.00 €
	IFER	0 €
	TASCOM	0 €
	La réduction de TH	4 598.00 €
	La compensation part recettes	0 €
	La compensation part salaire	842.00 €
	TOTAL perçu par la CCCVL et reversé à la commune	6 073.00 €

La commune récupère le produit de certaines taxes de la CCCVL	Transfert de frais de gestion de la TFNB	440.00 €
La commune reverse le produit de certaines taxes à la CCCVL	Transfert de la TH additionnelle de la RGV	16 583.00 €
	Transfert de la TFB additionnelle de la RGV	13 250.00 €
	Transfert de la TFNB additionnelle de la RGV	5 474.00 €
	Total des transferts vers la CCCVL	35 307.00 €

SYNTHESE : la commune reversera à la CCCVL 35 307 – (440 + 6 073 + 2 284) = environ 26 510.00 €
Cette somme est compensée par la hausse des recettes fiscales (part communale) due à l'augmentation des taux communaux compensée par la baisse de taux intercommunaux.

L'équilibre du budget communal est assuré.

Les contribuables n'ont pas vu de hausse de leur imposition FB-FNB-

TEOM, la Taxe OM a baissé fortement 14.54 % en 2013 à 6.85 % en 2014

VOTE pour approuver le rapport de la CLECT : à l'issue de cette présentation, le Conseil décide de voter à main levée.

Votants 10

Voix favorables : 10

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES PEUPLERAIES : plan présenté à l'écran - programme 2015

Le plan de gestion est présenté par M. PAGE

Vente de la parcelle 4 dans le marais de THIZAY

Vente des peupliers le long du chemin du marais – faire un groupement avec le (4)

Pour cette vente, une évaluation sera effectuée par le technicien de l'ONF

Plantation de la parcelle 3 abattue au cours l'été 2014

Elagage des peupliers (8) et (6)

Accord du conseil sur ces propositions

FRENES : rappel que compte tenu de la maladie, les pépiniéristes ne vendent plus de plants. M. PAGE propose que des plants soient prélevés sur ses parcelles et replantés le long du grand courant et, à voir, le long de la RD 751.

Travaux à réaliser en novembre/début décembre.
Accord du conseil municipal

VENTE DE FRENES : un marquage sera effectué par la commission

BATIMENTS : logement 8, vallée de Verrière – gros problèmes d’humidité

La commission s’est rendue sur les lieux le 8 novembre et a décidé de décaisser le long du mur Ouest. Le plus profond possible.

Le pôle technique de Cinais pourra intervenir semaine 47 – temps de travail estimé à 2 heures. Les gravats seront enlevés.

En fonction de ce qui sera trouvé. Faire les réparations. Il pourrait être envisagé de faire un jointoiment et une étanchéité.

Dans cette hypothèse, l’enduit serait fait au printemps.

M. Moreau nous autorise le passage dans la cour commune ou dans son terrain. Condition : récupérer un terrain propre.

RPOS 2013 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l’eau et l’assainissement collectif

EAU POTABLE :

Concerne 7 communes de la RGV= 2 808 hab

Nombre d’abonnements = 1 370

Longueur du réseau = 113.7 km

L’exploitation est assurée selon un contrat d’affermage signé avec la SAUR le 01.07.2009- il se termine le 30.06.2021

Les points de prélèvement la source Morin de SEUILLY et le forage des Prés Moreau à LA ROCHE

TOTAL des prélèvements de 2013 = 146 559 m3 dont 47 939 m3 (35%) de la source Morin et 98 620 m3 (65%) des Prés Moreau

TOTAL DES IMPORTATIONS :

SMAEP DE Candes/Montosreau = 4 931 m3 (nitrates)

CC VERON= 310 m3 (habitants de Port Guyot)

TOTAL PRODUIT = 151 800 m3

TOTAL VENDU = 120 326 m3

PRIX : voir p. 9 du rapport

Pour 2015 le prix collectivité devrait baisser de 6%

Récapitulation : le prix du m3 d’eau pour un usager consommant 120 m3 est de 2.06 €/m3

Les taxes sur l’eau :

TVA à 5 %

Redevance pollution : 11.70 %

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 3.90 %

La CCCRGV avait remboursé tous les emprunts relatifs à l’eau potable au 31.12.2013.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Communes concernées : CANDES (traitement station de Turquant) MARÇAY – ST GERMAIN SUR VIENNE – SEUILLY – THIZAY – LERNÉ – LA ROCHE (ZA la Pièce des Marais)

Nombre d’abonnés : 826

Longueur du réseau : 13.300 km

7 ouvrages d’épuration

L'exploitation est assurée par la SAUR selon un contrat d'affermage à effet du 01.07.2007 qui prend fin le 30.06.2017.

Conclusion du SATESE sur la station de Thizay : p 11

PRIX : voir p 15 du rapport

Récap : le prix du m³ pour un usager consommant 120 m³ = 3.96 €

Les taxes :

TVA 10%

Redevance pour modernisation du réseau : 4.80 %

Le capital restant s'élève à 1 316 346 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – le service d'entretien des installations privés mis en place par la RGV est poursuivi par la CCCVL.

DECISIONS MODIFICATIVES au budget principal + 1500 € à l'opération 24 et – 1 500 € retirés de l'opération 30 = accord du conseil

PROPOSITION : distribuer un BULLETIN d'INFORMATION AUX HABITANTS avant la fin de l'année :

Avis du conseil sur la diffusion d'un bulletin d'infos aux habitants : favorable

Des sujets sont proposés :

QUI ECRIT ? Marianne – Katia et Corinne

N'hésitez pas à proposer des sujets

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les travaux de voirie : M. PAGE décrit les travaux réalisés et en cours :

Rue de Pissot = travaux terminés reprendre le caniveau côté Est et béton à ajouter sur le chemin devant ce même caniveau

Rue de Louzaie : faire un bourrelet en amont de l'entrée M. Deniau pour éviter que la terre venant du chemin ne dévale sur la route.

A revoir : guider l'eau vers les grilles (terrain M. Foltzenlogel)

Bas côté

Gros silex dans le virage.

Carrefour du Chilleveaux : travaux commencés le 12.11

Parcelles du lavoir dégagées =

Le fossé devra être dégagé pour permettre l'écoulement de l'eau

PLAN DE DENEIGEMENT : voir plan et organisation + distribution de sel aux riverains pour traitement de la voie publique – avis favorable

Commission PLU s'est réunie le 6.11 :

La commission a fait ses remarques. Celles-ci seront étudiées avec la DDT dans un premier temps. Des zone U pourraient être élargies mais de façon très limitée. Des zones U pourraient voir leur classement révisé. Voir comment traiter les zones éloignées de monuments protégés. Le règlement de la zone Nh pourrait être assoupli. la zone 2AUh serait modifiée pour tenir compte d'une partie potentiellement inondable

Pour avancer sur ce dossier, il nous faudra une rencontre avec la DDT : coût , procédure.

Repas des personnes âgées ou distribution de colis Noël : l'organisation est en cours

Fête des écoles le 13.12 – animation sera à la charge des communes

Fresque installée sur le mur de la mairie. La plaque fournissant les explications n'a pas été installée.
Un devis sera demandé à Sellerie auto moto...à suivre

SITE INTERNET : celui de la RGV va être fermé

Un site est en préparation par la CCCVL . chaque habitant peut s'abonner à la news letter de la CCCVL – il suffit de donner son @

Prochain conseil en décembre : le 11 décembre à 19 H

Conseil en janvier : le 15 janvier à 19 H

Infos ECOLE le conseil d'école élargi (ex commission scolaire RGV) s'est réuni le 06.11

Ce groupement des conseils d'école était la demande des enseignants pour leur permettre comme auparavant d'harmoniser leur fonctionnement.

Mieux connaître le nouveau fonctionnement dans la CCCVL notamment les transports

Les interventions en matière de théâtre

De musique (demande harmonisation des interventions – rive droite – chinon – rive gauche)

Les écoles de Thizay et de Seuilly se regroupent pour partir à l'Ile d'Yeu en juin 2015– subv° à inscrire au budget 2015

DEPOTS SAUVAGE DE GRAVATS : Il est rappelé que les dépôts de gravats sont interdits. Une procédure est en cours avec un habitant qui doit faire disparaître ses gravats dans un délai qui lui a été signifié.

Logement 3, place de l'Eglise = pavage terminé

Haie au dessus du cimetière : à nettoyer

Escalier : bois commandé

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – jeudi de 13 h 30 à 17 h 30	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr
---	--	---